



**Tribunal administratif
de Cayenne**

M. le Président du tribunal administratif

DECISION N° 2015-201-0006

Vu le code de justice administrative et notamment l'article R226-6 alinéa 2;

Vu le décret du 2 avril 2015 portant nomination de M. Daniel JOSSERAND-JAILLET en qualité de président du tribunal administratif de Cayenne à compter du 1^{er} avril 2015;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 14 août 2012 portant mutation de Mme Laëtitia LECLERC, attachée d'administration interieur outre-mer, au tribunal administratif de Cayenne à compter du 1er septembre 2012;

Vu l'arrêté du 5 mai 2015 du ministère de l'intérieur, portant mutation de Mme Catherine ADAM, secrétaire administratif de classe normale, au tribunal administratif de Cayenne à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëtitia LECLERC, attachée d'administration de l'Etat, greffier en chef du tribunal administratif, Mme Catherine ADAM, secrétaire administratif de classe normale, greffier, assure son interim ou sa suppléance.

Article 2 : Le greffier en chef est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 16 juillet 2015.

Le président,

signé

Daniel JOSSERAND-JAILLET